

Déclaration liminaire du Snec CFTC au comité consultatif ministériel du 1^{er} juillet 2020

Mme la directrice générale,

Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un 3^{ème} CCM cette année et les représentants du Snec-CFTC apprécient la programmation de cette rencontre NON PLANIFIÉE à l'origine, mais qui est pourtant essentielle pour maintenir un dialogue social efficace et de confiance entre la DGER et les agents contractuels de droit public, via leurs élus. C'est un signe, pour nous, de considération de notre corps professionnel.

Nous souhaiterions d'ailleurs que pour les années suivantes, ce schéma de calendrier soit reconduit avec :

- une 1^{ère} rencontre pour lancer l'année scolaire et prévoir les travaux à venir
- une 2^{nde} en milieu d'année pour faire le point sur les DGH et prendre des décisions sur des textes qui auraient évolué
- et une 3^{ème} rencontre en fin d'année scolaire pour effectuer le bilan de l'année écoulée et/ou entériner des travaux achevés.

Entre chacun de ces comités, bien entendu, les groupes de travail nécessaires se tiendraient, pour faire avancer les chantiers entamés, comme nous avons pu le faire cette année au sujet de la formation obligatoire des catégories 3, les réunions tripartites ou le plan de réouverture des établissements.

Cette année 2019/2020 a été particulière du fait de la crise sanitaire.

Les enseignants ont répondu à leur mission d'enseignement en assurant une continuité pédagogique auprès des apprenants. Ils ont fait preuve de créativité et ont redoublé d'effort pour conserver un lien avec leurs élèves. L'expérience de l'enseignement à distance durant 2 mois a été difficile, cependant elle a été riche d'apprentissages pour tous, adultes comme jeunes, car des méthodes pédagogiques nouvelles ont été explorées. L'investissement des agents contractuels a même été, pour certains, au-delà de leurs obligations de services. Cette implication a été reconnue par la DGER qui a débloqué une enveloppe d'HSE pour rémunérer leur travail supplémentaire. Nous vous en remercions, au nom de tous les enseignants.

La crise économique qui accompagne la crise sanitaire apporte une inquiétude pour le recrutement dans l'enseignement agricole et particulièrement dans l'enseignement agricole privé. Les forums ont été annulés et les portes ouvertes virtuelles n'ont pu compenser les portes-ouvertes au sein des établissements. La communication auprès du public n'a pu se faire correctement. Les comparaisons des inscriptions à la même période l'an dernier, montrent dans certaines régions une baisse de 10 à 15% des effectifs.

Si cela se confirme à la rentrée, nous redoutons les conséquences sur les DGH des établissements privés. D'ores et déjà, nous vous demandons, Mme la directrice générale, d'échanger sur cette question avec Monsieur Guillaume, ministre de l'agriculture, et de considérer les effectifs à venir comme « exceptionnels ». Nous vous demandons de ne pas aller au-delà des réductions d'emplois prévisionnelles dans l'enseignement agricole privé car celles-ci sont déjà trop préjudiciables pour nos établissements.

Nous souhaitons regarder l'avenir et les perspectives positives qui se profilent ou pourraient se profiler pour les professeurs contractuels de l'État que nous sommes.

Tout d'abord, nous espérons que les mesures en attente-du plan de revalorisation à destination des agents de catégories 3 aboutissent : que la liste d'aptitude exceptionnelle soit ouverte dès la prochaine rentrée scolaire et que les grilles indiciaires soient réévaluées à l'instar de celle des ACEN de l'enseignement agricole public durant l'année scolaire 2020/2021. Nous avons une attente forte sur ces points de votre part, Mme la directrice générale, mais également de la part de Monsieur le ministre.

Ensuite, pour ces mêmes enseignants de catégorie 3, nous ne voulons plus être confrontés tous les 4 ou 5 ans à la reconduction d'un plan de revalorisation. Nous devons entamer une réflexion en profondeur et trouver une voie réglementaire pérenne qui, en dehors des concours, leur permettra d'accéder à la catégorie 2 ou la catégorie 4, au bout d'un certain nombre d'années d'enseignement. Nous avons des propositions à vous faire à ce sujet.

Pour continuer, par équité avec les enseignants fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale comme du ministère de l'Agriculture, et les personnels de droit privé en France, nous demandons que la possibilité de rupture conventionnelle existe pour les agents contractuels de l'Etat. Avec l'extinction de l'indemnité volontaire de départ et de l'indemnité pour création d'entreprise, les enseignants des établissements agricoles privés ne bénéficient d'aucune aide pour une reconversion professionnelle.

Ces 2 derniers sujets font partie des chantiers que nous vous demandons de mettre à l'ordre du jour du CCM de la rentrée 2020.

Pour finir, nous soutenons totalement la demande de la CGT relative à l'intégration dans l'enseignement agricole public des agents en perte de contrat ou réduction d'heures, même en cas de non fermeture de l'établissement. En effet, cela pourrait résoudre des situations sans solution lors du mouvement de l'emploi.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentantes du Snec-CFTC

Annie Toudic et Estelle Claverie